



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 05 décembre 2024

**DEPARTEMENT**  
LOT et GARONNE

**ARRONDISSEMENT**  
NERAC

**CANTON**  
NERAC

**Nombre de conseillers  
en exercice : 29**  
**Présents : 22**  
**Votants : 28**

**OBJET :**  
Décision modificative n°2  
Budget Ville – Exercice 2024

**N° 144/2024**

L'an deux mille Vingt-et-Quatre, le 05 décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 29 novembre 2024, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, SANCHEZ, CASEROTTO et GELLY Adjointes au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, BOZZELLI, DAVID, VICENTE, GOLFIER, IBN-SALAH, SERRES-SOLANO, Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, MEDECIN, TUFFERY, BERTHOUMIEU, TAROZZI, DULOUEARD, FONTANEL, PRADO et GOUJON Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :**

Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU.  
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur ESSERTEL.  
Madame GARBAY qui a donné pouvoir à Madame SERRES-SOLANO.  
Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE.  
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Monsieur DAVID.  
Monsieur BARRERE qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ.  
Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Monsieur Yannick DULOUEARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.  
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.  
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.  
La liste des délibérations de la séance du 23 octobre 2024 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**RAPPORTEUR : M SANCHEZ**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient d'apporter des modifications en matière de dépenses de fonctionnement et de recettes d'investissement sur l'exercice 2024 suite aux opérations d'amortissement.

Les modifications sont les suivantes :

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLE	MONTANT
042	6811	01	Dotation aux amortissements	51 167,00
023	023	01	Virement à la section d'investissement	- 51 167,00

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLE	MONTANT
040	2805	01	Concessions & droits similaires, brevets, licences.	1 045,00
040	28128	01	Autres agencements et aménagements	10 605,00
040	28152	01	Installations de voirie	4 805,00
040	28158	01	Autres installations, matériel et outillage techniques	15 797,00
040	281828	01	Autres matériels de transport	9 126,00
040	281831	01	Matériel informatique scolaire	2 842,00
040	281838	01	Autre matériel informatique	3 758,00
040	281848	01	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 067,00
040	28188	01	Autres	2 122,00
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement	- 51 167,00

LE CONSEIL MUNICIPAL  
 Considérant l'exposé du rapporteur  
 Après en avoir délibéré  
**DECIDE A L'UNANIMITE**

- **D'ACCEPTER** la décision modificative n°2 présentée en ce qui concerne le Budget Ville pour l'exercice 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
 Pour extrait conforme.

*Certifié conforme et exécutoire compte  
 tenu de la réception en Sous-préfecture  
 de Nérac le .....*

*Et de la publication à Nérac le .....*

Le Maire

Le MAIRE,



Le SECRETAIRE DE SEANCE,